

Barème des Honoraires 2020



Ventes dans l'Ancien	
de 0 € à 60.000 €15 % avec un minimum de 4.0)00€
de 60.001 € à 100.000 €	12 %
de 100.001 € à 200.000 €	10 %
Au-delà de 200.001 €	8 %
Ces prix s'entendent T.V.A. comprise au taux de 20% - Nos honoraires sont à la charge du Vendeur – Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution de dossier de vente.	

Ventes en V.E.F.A.

Varient selon les programmes et les barèmes des promoteurs

Ventes de Commerces - Cession de Bail - Cession de fonds (% H.T)

10 % avec un minimum de 6.000 €

Ventes de Murs Commerciaux (% H.T)

10 % avec un minimum de 6.000 €

Locations

Honoraires (logement dits « vides » ou « meublés ») : Visite du bien, constitution du dossier, rédaction du bail

Zone très tendue : Paris, départements limitrophes 92-93-94-78 : 12€ TTC par m2 de surface habitable

Zone tendue: Les villes (28 agglomérations) Arles, Bastia, Bayonne, Beauvais, Bordeaux, Draguignan, Fréjus, Annemasse, Grenoble, La Rochelle, La Teste-de-Buch-Arcachon, Lille, Lyon, Marseille, Aix en Provence, Meaux, Menton, Montpellier, Nantes, Nice, Saint Nazaire, Strasbourg, Thononles-Bains, Toulon, Toulouse.

La liste a été annexée au décret du 10 mai 2013 relatif au droit d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants : 10 € TTC par m2 de surface habitable.

Zone non tendue : le reste du territoire : 8 € TTC par m2 de surface habitable.

Et Toutes zones confondues : 3 € TTC le m2 pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée. En revanche pas de facturation pour l'état des lieux de sortie, sauf pour le propriétaire. Les honoraires seront payés en totalité soit par le locataire et le propriétaire, soit par moitié entre locataire et propriétaire, mais le locataire ne devra pas payer une quote part supérieure au propriétaire.

Gestion Locations Saisonnières 20 % H.T des sommes encaissées **Gestion Locations Traditionnelles (Mensuel)** 3 à 5 Lots 6.50% HT du montant du loyer charges comprises P.N.O quel que soit le nombre de m2 dans l'habitat collectif pour Appartements......tarif annuel de 55€ P.N.O quel que soit le nombre de m2 dans l'habitat collectif pour Maisons......tarif annuel de 250€ P.N.O – Bureaux ou commerces – superficie inférieures à 200m2tarif annuel de 90€ P.N.O – Bureaux ou commerces – superficie entre 200m2 et 600 m2tarif annuel de 200€ **Assurance** Auto, Moto, Habitation8% à 20% de la prime annuelle hors taxes RC PRO décennale......10% de la prime hors taxes Crédit Immobilier Mandat de courtage Libre, environ 750 € en moyenne Rachat de Crédit